

Réunion du lundi 1er décembre.

Assainissement : Si les eaux usées du village sont orientées vers la station de lagunage tandis que deux maisons sises à l'ancienne scierie sont en assainissement individuel, seules les eaux usées du hameau de la gare ne sont jusqu'alors pas traitées. La maîtrise d'œuvre de ce dossier a été confiée à Ingénierie 70... Après inspection télévisée du collecteur en place par l'entreprise ADTEC de Dijon, le choix d'une micro-station est retenu. L'ensemble des travaux s'élèvera à 59 180 € HT. Les subventions correspondant à ce projet seront sollicitées : DETR, Conseil Général, ADEME.

Forêt : Agent ONF, Gaston Ganter a présenté la forêt communale au nouveau conseil municipal : le plan, l'organisation, l'exploitation planifiée sur 20 ans (Prochaine convention à préparer avant 2019), le règlement de l'affouage qui sera plus rigoureux en 2015... Une visite en forêt aura lieu au printemps. Les deux lots de bois « au plus offrant » ont été attribués à Jean Cretenet pour 300 € (Parcelle 25) et à Jean-Christophe Godard pour 140 € (Parcelle 6).

Urbanisme : La commune n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la maison qui appartenait à Michel Bonnet, rue de l'Europe.

Panneaux publicitaires : Suite aux trop nombreuses demandes d'implantation de panneaux indicateurs à titre privé (Chambres ou tables d'hôtes par exemple), le conseil municipal décide de les interdire à l'intérieur du village. L'implantation à l'extérieur du village est toujours possible.

Fête patronale : En 2015, elle aura lieu les 29 et 30 août.

Mise à disposition : Une convention sera signée avec le Centre de Secours pour la mise à disposition de l'employé communal en cas d'urgence durant ses heures de travail.

Aire de jeux : En 2015, une aire sera aménagée pour les enfants au parc des roses.